

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



05144605

Déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce
de NEUFCHATEAU,
le **06 OCT. 2005**
jour de sa réception.
Le Greffier
Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/10/2005 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination **Garage ZUNE**

Forme juridique **Société Anonyme**

Siège **6600 Bastogne, Luzery, 100**

N° d'entreprise **0462.143 830**

Objet de l'acte **Modification de statuts-Coordination**

D'un procès-verbal dressé par le notaire Pierre ERNEUX, notaire à Strainchamps-Hollange (Fauvillers) en date du huit septembre deux mil cinq, portant à la suite la mention "enregistré deux rôles, deux renvois, à Bastogne le quinze septembre deux mil cinq, volume 530, folio 34, case 18 Reçu vingt-cinq (25) euros L'Inspecteur Principal "D. HENROTTE", il résulte que l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé.

Remplacement des articles des lois coordonnées par les articles du Code des sociétés :

- A l'article 5 bis des statuts l'article 29 bis alinéa 5 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales est remplacé par l'article 449 du Code des sociétés,

- A l'article 6 des statuts les articles 70 et 171 des lois coordonnées sur les sociétés sont remplacés par les articles 558 et 560 du Code des sociétés,

- A l'article 6 alinéa 4 des statuts l'article 33 bis paragraphe 6 des lois coordonnées sur les sociétés est remplacé par l'article 582 du Code des sociétés,

- A l'article 7 des statuts l'article 34 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles 592, 593, 596 et suivants du Code des sociétés,

- A l'article 12 des statuts les articles 101 ter et 33 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales sont remplacées par les articles 603 et suivants du Code des sociétés,

- A l'article 20 alinéa 1 des statuts l'article 64 paragraphe 2 alinéa 2 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles 165 et suivants du Code des sociétés,

- A l'article 20 alinéa 2 des statuts les articles 64 à 64 octies des lois coordonnées sur les sociétés commerciales sont remplacées par les articles 130 et suivants du Code des sociétés,

- A l'article 24 des statuts l'article 73 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles 532 et 533 du Code des sociétés,

- A l'article 28 des statuts les articles 71 et 74 paragraphe 1 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales sont remplacés par les articles 560 et 547 et suivants du Code des sociétés,

- A l'article 31 des statuts la référence aux "lois coordonnées" est remplacée par "aux articles du Code des sociétés",

- A l'article 33 des statuts les articles 80 et 80 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales sont remplacées par les articles 98 et suivants du Code des sociétés,

- A l'article 38 des statuts les articles 181 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales sont remplacées par les articles 186 et suivants du Code des sociétés,

- A l'article 40 des statuts la référence "aux lois coordonnées sur les sociétés commerciales" a été remplacée par "au Code des sociétés".

Pour extrait analytique, aux fins de publicité

Dépense en même temps expédition de l'acte Mise à jour des statuts

Maître Pierre ERNEUX

Notaire à Strainchamps-Hollange (Fauvillers).